VILLE DE
LA VERRIÈRE

Demande d'acte de l'état civil

Une copie intégrale d'un acte civil peut être délivrée à toute personne qui en fait la demande. Les démarches pour l'obtenir dépendent du lieu de l'événement.

Champs obligatoires

Acte demandé?

Nature de l'acte

- ○ Acte de naissance
- ○ Acte de naissance sans filiation
- ○ Acte de mariage
- ○ Acte de mariage sans filiation
- ○ Acte de décès

Type d'acte

- ○ Copie intégrale
- ○ Extrait sans filiation
- ○ Acte plurilingue

Nombre d'exemplaire(s)

- ○ 1
- ○ 2
- ○ 3

Lieu et date de l'événement

Lieu de l'événement

La Verrière

Date de l'événement

Cette date correspond à la date de naissance, mariage ou décès.

Personne concernée

Sexe

- ○ Homme
- ○ Femme
- ○ Non connu

Nom de naissance

Prénom(s)

Nom marital

La personne a fait l'objet d'une adoption ?

- ○ Oui
- ○ Non

Nom du père

Indiquez "Inconnu" si la personne concernée n'a pas été reconnue.

Prénom du père

Nom de naissance de la mère

Prénom de la mère

Conjoint

Nom du conjoint

Prénom du conjoint

Nom du père du conjoint

Prénom du père du conjoint

Nom de la mère du conjoint

Prénom de la mère du conjoint

Vos coordonnées?

Nom

Prénom

Organisme

Si vous effectuez une demande au titre d'une entité publique, organisation privée, association, autre, veuillez préciser l'intitulé de l'organisme.

Courriel

Téléphone

Adresse

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Pays

Vous êtes ?

Vous êtes ? - Sélectionner -

Enter other...

Seuls le titulaire majeur, les parents, grands-parents et organismes habilités (mairies, notaires, avocats...) peuvent demander la copie intégrale d'un acte de naissance et de mariage. Un extrait sans filiation peut être délivré à tout demandeur.

☐ J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

Consulter

CAPTCHA



Quel code se trouve dans cette image ? Saisissez les caractères affichés dans l'image.

Cette question sert à tester si vous êtes un visiteur humain.

Enregistrer

Infos pratiques

L'acte de décès :

Il mentionne les éléments suivants :

- Date, heure et lieu du décès
- Prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile du défunt

- Prénoms, noms, professions et domiciles de ses parents
- Prénoms et nom de son époux(se) ou partenaire de Pacs
- Prénoms, nom, âge, profession et domicile du déclarant (s'il y a lieu, son degré de parenté avec le défunt)

L'acte de mariage :

Il comporte des informations :

- sur chaque époux (nom, prénoms, date et lieu de naissance),
- des informations sur leurs parents (identité, profession et domicile),
- et les mentions marginales lorsqu'elles existent.

L'acte de naissance :

Il comporte des informations relatives :

- à la personne concernée par l'acte (nom, prénoms, date et lieu de naissance),
- à ses parents
- et aux mentions marginales lorsqu'elles existent.

Liens utiles

Acte de décès : demande de copie intégrale ou d'extrait
Acte de mariage : demande de copie intégrale ou d'extrait
Acte de naissance : demande de copie intégrale ou d'extrait
Contacter la ville

Hôtel de Ville
Service Etat civil
Avenue des Noës
Tél. : 01 30 13 76 00
Courriel : affaires.generales@mairie-laverriere.fr